

Jean-François Martins ouvre l'*Airbnb Open* et rappelle les exigences posées par Paris

Jeudi 12 novembre à 8h15, Parc de la Villette (19e)

Jean-François Martins, adjoint à la Maire, ouvrira jeudi à la Villette l'*Airbnb Open*, grand congrès annuel de l'entreprise américaine. Il rappellera à cette occasion les exigences qui sont posées par Paris à Airbnb, dont le service ne doit pas se développer au détriment d'une offre de logements accessibles à tous les Parisiens.

Du 12 au 14 novembre, l'*Airbnb Open* réunira à Paris 5.000 personnes issues de 106 pays, autour de conférences, d'ateliers et de débats. C'est la première fois que cette rencontre se tient ailleurs qu'à San Francisco, ville d'origine de l'entreprise. Jean-François Martins, adjoint à la Maire, ouvrira l'événement, une occasion importante de rappeler les exigences posées par Paris à Airbnb.

Première destination touristique mondiale, Paris est aussi la capitale mondiale de la location entre particuliers. Depuis la création d'Airbnb en 2008, près de 2 millions de voyageurs s'y sont rendus en utilisant ce service. Cette offre innovante d'hébergement vient compléter l'offre hôtelière, en répondant aux attentes d'une partie des visiteurs. Depuis 2015, les nuitées Airbnb sont désormais comptabilisées dans le bilan statistique annuel du tourisme parisien, réalisé par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, afin d'évaluer leur évolution.

Le développement rapide d'Airbnb a toutefois amené la Ville de Paris à réinterroger ses dispositifs de régulation. D'abord, en faisant évoluer la fiscalité, pour que ceux qui louent leur appartement à des touristes soient soumis aux mêmes taxes que les hôteliers. Ensuite, en renforçant les règles de conversion d'habitation en meublés touristiques, pour que ces derniers ne se développent pas au détriment des logements destinés aux Parisiens.

La Ville a aussi intensifié le contrôle de la pratique de locations entre particuliers, avec une équipe dédiée d'agents municipaux qui intervient près de 500 fois par an sur le terrain. Elle veille à faire respecter les conditions de mise en location saisonnière, prévues par la loi ALUR, et à engager contre les contrevenants toutes les poursuites nécessaires.

Personnalité présente :

- Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge des sports et du tourisme

Date et lieu :

Jeudi 12 novembre à 8h15, Parc de la Villette, 221 Avenue Jean Jaurès (19e)